

Lyon, le 15 avril 2020,

## URGENCE ARTISANS Aux côtés des 40 000 entreprises artisanales du département, la CMA du Rhône se mobilise !

**95 % des entreprises sont impactées par la crise sanitaire et économique engendrée par l'épidémie de COVID-19. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône s'engage aux côtés des 40 000 entreprises artisanales du territoire Rhodanien afin de les accompagner, de répondre à leurs inquiétudes et leur partager les solutions existantes.**

Le soutien aux 40 000 entreprises est la priorité pour l'avenir du territoire. L'ensemble des conseillers de la CMA du Rhône est mobilisé afin d'aider à distance les artisans au sein de cette phase d'urgence et, surtout, les accompagner pour la reprise d'activité d'après crise.

Proches des artisans, la CMA est très sollicitée par les pouvoirs publics pour relayer l'information et par les artisans pour répondre à leurs questions et être à leur écoute.

« *Nous vivons une situation sans précédent qui nous touche tous dans nos vies. Face à cette crise, la CMA a une responsabilité particulière, car plus que jamais nous avons besoin de rester connectés les uns aux autres. Pour faire face à cette pandémie, j'ai pris la décision de monter une cellule de crise afin de coordonner quotidiennement la mise à jour des aides et mesures d'accompagnement des entreprises selon l'évolution de la situation.* » **Alain Audouard, Président de la CMA du Rhône**

### Un dispositif d'urgence au service des artisans

La CMA du Rhône a mis en place une **cellule de crise**, opérationnelle depuis le 16 mars, veille de l'annonce du confinement, en quatre points :

- 1) une adresse mail [coronavirus@cma-lyon.fr](mailto:coronavirus@cma-lyon.fr) dédiée aux artisans, ils peuvent exprimer leur besoin et être rappelés par un conseiller dans les 24 heures.
- 2) une **page web dédiée** à l'actualité COVID-19 avec mise à jour en continu : [cma-lyon.fr/coronavirus](https://cma-lyon.fr/coronavirus)
- 3) une équipe renforcée sur **la plateforme droit du travail** pour renseigner les chefs d'entreprises sur les mesures existantes pour le maintien de leur activité.
- 4) l'équipe du **Service Relation Client** est disponible au téléphone au 04.72.43.43.00.

Les entreprises ont bien identifié ces dispositifs qui comptent plus de **2 000 sollicitations** depuis le début de la crise.

## Une nouvelle organisation à la CMA pour répondre aux artisans

Grâce à la politique volontariste sur le télétravail et la technologie (centre d'appels numérique, solutions de visio, etc.), 100% des conseillers continuent d'accompagner les artisans sur leurs problématiques et, même propose des nouvelles solutions pour s'adapter aux circonstances exceptionnelles :

- **Transformation des rendez-vous présentiels en rendez-vous visio**,
- Création de webinaires numériques. Par exemple, depuis le 25 mars, les Rendez-vous de l'apprentissage, qui réunissent habituellement tous les mercredis les jeunes intéressés à l'apprentissage à la CMA, ont été transformés en webinaire. Les jeunes ont donc rendez-vous en ligne tous les mercredis de 14h à 16h, le temps du confinement. (Inscription préalable sur [facebook](#)),
- **Mise en place d'une plateforme e-learning** pour toute l'offre de formations de la CMA du Rhône,
- **Développement du règlement à distance via une plateforme sécurisée** pour tous les encaissements,
- **Adaptation des procédures** pour assurer la continuité des traitements des formalités d'entreprises. Par exemple : en 15 jours, les conseillers ont traité 1 000 dossiers en télé-travail.

## MESURE EXCEPTIONNELLE : l'abonnement au PASS CMA LIBERTE pour le mois d'avril ne sera pas prélevé.

Le Pass CMA Liberté a pour vocation de faciliter la vie du chef d'entreprise grâce à une formule d'abonnement. Cette offre simplifie le quotidien des 2 500 artisans abonnés et les accompagne, dans chaque étape de leur vie professionnelle. De nombreuses entreprises artisanales subissent la crise sanitaire et la CMA du Rhône répond aux sollicitations des abonnés en leur permettant de bénéficier de leurs avantages (formations, conseils, formalités) tout en conservant leur trésorerie du mois d'avril.

### Au sujet de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône :

La CMA du Rhône propose aux jeunes, aux porteurs de projets, aux chefs d'entreprises artisanales une offre complète afin de les accompagner dans leur développement.

A travers ses divers dispositifs : la Passerelle (espace dédié à l'orientation et l'emploi), le Hub de l'Artipreneur, le CMA Campus (son centre de formation), sa plateforme physique, téléphonique et numérique, l'Espace Confluence (centre de conférences), le Pass CMA Liberté (offre d'abonnement adaptée à l'évolution des besoins et des activités), la CMA guide les apprentis et les entreprises artisanales dans leurs démarches.

L'artisanat dans le Rhône représente, au 01/01/2020, près de 7 000 créations d'entreprises par an, 40 000 chefs d'entreprises artisanales, plus de 27 000 titulaires de la Qualité d'Artisan, 4 300 apprentis formés en 2019, plus de 200 maîtres artisans.

### CONTACT PRESSE

Claire CHAUSSE - 04 72 43 51 94

c.chausse@cma-lyon.fr

www.cma-lyon.fr     



[COVID 19]



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

## IMPACTS SUR LES ENTREPRISES ARTISANALES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Impacts directs

les plus mentionnés par les chefs d'entreprises

Fermeture

59 %

Ralentissement  
de l'activité

51 %

Baisse de la  
fréquentation

47 %

Diminution ou  
annulation  
des commandes

44 %

### Décisions prises

pour faire face à la crise

Interruption  
d'activité, même  
quand l'ouverture  
est autorisée

48 %

Systématisation  
des contacts  
téléphoniques  
avec la clientèle

28 %

Arrêt des  
prestations  
avec contact  
client

26 %

### Conséquences

sur les entreprises artisanales

Tension sur  
la trésorerie

84 %

Mise en chômage  
partiel du personnel  
ou non-renouvellement  
de CDD

44 %

Report d'achat  
ou  
d'investissement

31 %

### Besoins immédiats

des artisans pour pérenniser leur entreprise

Dégrèvement  
d'impôts

51 %

Report  
de charges

63 %

Création d'un  
fonds  
de solidarité

52 %